

## COMMUNE D'ARD O I X

### CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 JUILLET 2020 A 20 H

Sylvie BONNET fait part des résultats des élections communautaires et notamment celle de Simon Plenet en tant que Président d'Annonay Rhône Agglo. Elle informe avoir accepté la deuxième vice-présidence de l'agglo en charge de la petite enfance.

#### - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SES SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre prochain à Privas. Ces élections ont lieu tous les six ans. Les trois délégués désignés sont Sylvie Bonnet, Alexis Rissoan, Catherine Desfonds et les trois délégués désignés suppléants sont Pascal Coste Chareyre, Monique Troussel, Pascal Clémenson.

#### - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Sylvie BONNET donne le détail du budget (présenté par chapitre) qui s'équilibre en section de fonctionnement à 915.000 €

Dépenses :

Charges à caractère général:	188.606,00 €
Charges de personnel :	354.947,00 €
Autres charges de gestion courante :	112.055,00 €
Charges financières :	19.606,62 €
Dépenses imprévues :	25.374,80 €
Opérations d'ordre :	2.169,58 €
Charges exceptionnelles :	82.441,00 €
Virement à la section d'investissement :	129.800,00 €

Recettes :

Atténuation de charges :	23.000,00 €
Produits des services :	2.484,34 €
Impôts et taxes :	532.252,95 €
Dotations, subventions, participations :	80.124,00 €
Autres produits de gestion courante :	60.912,41 €
Excédent reporté :	216.226,30 €.

Sylvie BONNET poursuit ensuite l'analyse des prévisions budgétaires :

Section d'investissement :

Dépenses et Recettes s'équilibrent à : 446.569 €.

Dépenses :

Remboursement d'emprunts :	89.258,72 €
Cautions :	1.280,00 €
Dépenses imprévues :	2.760,48 €
Reports de dépenses :	277.343,80 €
Dépenses nouvelles :	75.926,00 €

Recettes :	
FC TVA :	15.280,00 €
Taxe d'aménagement :	21.975,62 €
Virement de la section de fonctionnement :	129.800,00 €
Excédent fonctionnement :	40.700,15 €
Opération d'ordre :	2.169,58 €
Reports de recettes :	151.760,00 €
Solde positif	84.883,65 €

Madame la Maire invite ensuite le conseil municipal à voter le budget primitif 2020. Le vote donne le résultat suivant : 14 voix pour l'approbation de ce budget. Le budget primitif 2020 est accepté.

**- INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE 2020**

Le conseil municipal décide d'attribuer l'indemnité de gardiennage de l'église de 200 € pour l'année 2020.

**- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CENTRE DE SOINS INFIRMIERS**

Madame Eliane LESTRAS est élue pour représenter la commune au sein du Centre de soins de Satillieu.

**- DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT (SDEA)**

Le SDEA est l'unique opérateur public ardéchois d'ingénierie et d'expertise technique mis à la disposition des élus pour mener les opérations d'investissement et pour accompagner dans le montage des projets. Monsieur Alexis RISSOAN est élu pour représenter la commune au sein du S.D.E.A.

**- BATIMENTS COMMUNAUX**

Le conseil municipal valide le remplacement de la porte du restaurant. Une climatisation va également être installée dans le bureau de l'orthophoniste et des travaux d'aménagement vont débiter dans le local de l'ostéopathe.

**- ECOLES**

**- AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE**

Céline Boudet, Directrice de l'école publique, présentera ce projet aux nouveaux élus lors de la prochaine séance du conseil municipal fixée le 10 septembre prochain.

**- CREDIT DE FONCTIONNEMENT POUR LE MAITRE E**

Monsieur Guillaume Ronzon, Maitre E chargé de l'aide aux élèves en difficulté et intervenant à l'école Picamiro d'Ardoix sollicite la commune pour la somme annuelle de 30 € pour ses frais de fonction. Des renseignements seront pris dans les communes environnantes et auprès du RASED pour avoir davantage de précisions à ce sujet.

**- VOIRIE**

**AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE CHAMAS**

Deux rampes ont été refaites ainsi qu'un caniveau. Cependant, l'une d'entre elles a déjà été endommagée et devrait être réparée rapidement. La peinture de ces ralentisseurs est prévue pour la fin de la semaine 29.

**- CONTRAT DE MAINTENANCE ET SAV DU RADAR**

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de la société I-MS SERVICES située à WITTELSHEIM (68) pour la maintenance du radar situé à Chamas.

## **PERSONNEL**

### **- CONTRATS DES ATSEM**

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer les contrats à durée déterminée de deux personnes recrutées sur les postes de 20 heures pour la période du 31 août 2020 au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Ces deux postes seront occupés par Charline Félicien (à l'école publique) et Virginie Badel (à l'école privée).

Afin de faciliter les transferts des enfants de la garderie vers les écoles, la garderie se déroulera, dans chaque école, le matin. Quant au soir, tous les enfants seront réunis à la garderie communale.

### **CONVENTION DOSSIERS CNRACL AVEC LE CGFPT 07**

Le conseil municipal autorise la Maire à signer la convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers de retraite des agents par le Centre de Gestion de l'Ardèche.

## **- URBANISME**

### **- ABSENCE DE LIGNES TELEPHONIQUES**

Les réseaux téléphoniques sont actuellement insuffisants sur l'ensemble de la commune.

Plusieurs foyers se retrouvent aujourd'hui sans ligne téléphonique fixe.

La fibre optique semble être la solution face à ce problème. Or, la fibre optique devrait être effective seulement fin 2022 voire début 2023. Des contacts vont être pris à différents niveaux pour tenter de raccourcir ces délais.

Pour toute nouvelle demande de permis de construire, il est à noter l'absence de ligne fixe.

## **- COMMUNICATION**

La mise à jour du site internet et Facebook est en cours d'étude.

## **- DIVERS**

### **GESTION DES LISTES ELECTORALES**

Cette commission est composée de trois membres :

- un conseiller municipal (Pierre Servant, Lucie Coste-Chareyre et Steffi Mandon se portent candidats».
- un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département,
- un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

### **- LE CCAS**

Il est composé de 15 membres :

- Sylvie Bonnet, Maire
- 7 conseillers municipaux : DESFONDS Catherine, RISSOAN Alexis, JUNIQUE Véronique, TROUSSEL Monique, LESTRAS Eliane, BATTANDIER Sylviane, SERVANT Pierre.
- 7 personnes extérieures : MONTEYREMAR Chantal, DUCLOT COUKAN Anne, DUHAMEL Brigitte, VEYRIER Jacques, BROT Odile, DERT Marie-Dominique, CLEMENSON Jérôme.

Le repas des personnes de plus de 65 ans a été avancé au 7 octobre. Les colis seront, quant à eux, remis courant décembre pour les personnes de plus de 80 ans, les personnes hospitalisées et les personnes handicapées (hébergées en structure) qui ne peuvent participer au repas.

Pour information : le don du sang aura lieu le vendredi 16 octobre à la salle des fêtes.

- PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : le jeudi 10 septembre à 20 heures avec la présence de Jonathan Malineau du SIVU de l'Ay et de Céline Boudet, Directrice de l'école publique.